

Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE représente la dimension parlementaire de l'Organisation. Avec un total de 320 parlementaires, elle a pour tâche principale de favoriser le dialogue interparlementaire, qui est un aspect important des efforts globaux visant à relever les défis pour la démocratie dans toute la région de l'OSCE. Les déclarations adoptées chaque année par l'Assemblée, qui sont envoyées aux gouvernements et aux institutions de l'OSCE, représentent la voix collective des parlements des États participants de l'OSCE.

Créée par le Sommet de Paris en 1990 afin de promouvoir une plus grande participation des parlements nationaux dans le cadre de la CSCE, le prédécesseur de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire est devenue un membre actif et éminent de la famille de l'OSCE. Elle réunit des membres des parlements des États participants plusieurs fois par an pour discuter de questions liées à l'OSCE et formuler des recommandations. Les parlementaires ont l'occasion d'échanger des vues, de débattre des meilleures pratiques et d'examiner avec des experts internationaux des questions relatives à l'OSCE. Grâce à un programme actif d'observation des élections, les parlementaires recourent à leurs compétences uniques en tant qu'élus directs et jouent un rôle clé dans les activités d'observation de l'OSCE.

Chaque année, l'Assemblée parlementaire élit, à la majorité des voix, un Président qui agit en qualité de haut représentant de l'Assemblée et préside ses principales réunions. Le Président participe régulièrement aux travaux de l'OSCE au niveau ministériel, notamment aux réunions de la Troïka et au Conseil ministériel. En juillet, l'Assemblée a élu à sa tête Goran Lennmarker, Président de la Commission des affaires étrangères du parlement suédois.

Le Secrétariat international de l'Assemblée se trouve à Copenhague (Danemark) dans des locaux mis à disposition par le Parlement danois. Il est dirigé par le Secrétaire général, R. Spencer Oliver. Dotée d'un personnel permanent de 15 personnes, l'Assemblée a également un petit bureau de liaison à Vienne. En plus de son personnel permanent, l'Assemblée parlementaire emploie jusqu'à sept chercheurs, tant à Copenhague qu'à Vienne. Ceux-ci fournissent des études de haute qualité ainsi qu'une assistance linguistique pour les travaux de l'Assemblée.

Dialogue interparlementaire

Quinzième session annuelle, Bruxelles, juillet. Le thème de la *session annuelle* de cette année était *Renforcer la sécurité humaine dans la région de l'OSCE*. Des parlementaires de 53 pays se sont réunis à Bruxelles pour discuter, au cours de la plus grande réunion annuelle de l'Assemblée, de questions internationales d'actualité dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de l'environnement et des droits de l'homme, et ont ensuite adopté la *Déclaration de Bruxelles*, qui contient des recommandations politiques et techniques. Cette déclaration appelle à un soutien accru aux opérations de terrain, en particulier en Europe du Sud-Est, et à une coopération plus étroite avec les autres organisations internationales. Les parlementaires cherchent à intensifier le dialogue entre les États en vue de garantir la fiabilité et la durabilité des approvisionnements en énergie. L'Assemblée a également souligné l'importance d'une surveillance parlementaire efficace des services de sécurité. Elle a engagé les parlementaires à continuer de fournir des orientations politiques aux missions d'observation des élections du fait que cela confère visibilité et crédibilité à ces missions. Les membres ont également prié les États participants de veiller à ce que leur territoire ne soit pas

utilisé dans le cadre de vols de restitution ou pour accueillir des centres de détention secrets. Ils ont émis des recommandations relatives au règlement du conflit transnistrien en Moldavie, à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles, à la lutte contre la corruption et contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance.

Suivant la pratique habituelle, le Président en exercice, Karel De Gucht, et le Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaud, ont tous deux pris la parole lors de la session et répondu aux questions posées par les parlementaires.

Session d'automne, Malte, novembre. Convoquée pour la première fois à Malte, la Conférence d'automne de l'Assemblée a concentré l'attention parlementaire sur la question des migrations. Experts et membres de l'Assemblée ont débattu des aspects positifs et négatifs liés aux migrations. Les parlementaires de toute la région de l'OSCE et du Bassin méditerranéen y ont participé, et des représentants de la Lybie étaient présents pour la première fois en tant qu'invités spéciaux.

La réunion de Malte, au cœur de la Méditerranée, a également accueilli à cette occasion le *Forum méditerranéen* annuel de l'Assemblée, au cours duquel a eu lieu un débat spécialement consacré au Moyen-Orient. Plusieurs représentants de haut rang de l'OSCE et d'États partenaires, notamment d'Égypte et d'Israël, ont pris la parole lors du Forum. Les membres ont discuté de l'importance d'une solution à deux États pour parvenir à la paix dans le conflit israélo-palestinien. Ils ont également abordé les thèmes du libre échange et du développement social, en élargissant le débat.

Session d'hiver, Vienne, février. L'Assemblée a tenu sa cinquième réunion annuelle d'hiver à Vienne en février. Cette réunion, la deuxième en importance dans le calendrier de l'Assemblée, a donné aux parlementaires l'occasion d'entendre des exposés de hauts responsables de l'OSCE sur les développements actuels. Les parlementaires ont également été en mesure de suivre les travaux en cours de l'Assemblée, de se préparer aux réunions futures et de débattre de questions d'actualité avec leurs collègues parlementaires d'autres pays.

Au cours de la réunion, l'Assemblée a tenu un débat public sur la liberté d'expression et le respect des convictions religieuses à la suite de la controverse mondiale concernant la publication de caricatures du prophète Mahomet dans les médias. Ce débat extraordinaire a permis un dialogue politique ouvert à ce sujet, étape critique dans la recherche d'une base commune pour surmonter les difficultés. À l'ouverture du débat, le Président de l'Assemblée parlementaire d'alors, Alcee L. Hastings, a appelé à l'exercice de la liberté de la presse d'une manière digne et responsable. Ce débat s'est poursuivi avec les observations liminaires de Miklos Haraszti, Représentant pour la liberté des médias.

Les parlementaires de nombreuses délégations venues de l'espace de l'OSCE ainsi que des États partenaires méditerranéens ont pris la parole pour échanger leurs vues au cours des débats. Les délégués ont catégoriquement condamné les réactions violentes à la publication des caricatures, et les membres ont appelé à un exercice responsable de la liberté d'expression. D'autres questions, telles que le rôle de la presse dans les sociétés démocratiques, le principe de laïcité, les lois relatives au blasphème, l'importance de l'éducation en matière de tolérance, le dialogue interconfessionnel et la nécessité de lutter contre l'extrémisme, ont également été abordées.

Questions au centre des préoccupations

Centre de détention de Guantanamo. En février et mars, Anne-Marie Lizin, Présidente du Sénat belge et Représentante spéciale de l'Assemblée pour Guantanamo, est devenue la première représentante politique d'un organisme européen à visiter officiellement les installations de détention des États-Unis d'Amérique de Guantanamo Bay, à Cuba. À l'invitation du Département américain de la défense, la Représentante spéciale a rencontré de hauts représentants du Département d'État et du Département de la défense, puis elle a visité le centre de détention, notamment les camps et les cellules qui accueillent les détenus, a rencontré des agents de renseignement et observé le déroulement d'un interrogatoire.

La visite de la Représentante spéciale s'inscrivait dans ses activités de suivi et de rapport à l'Assemblée sur la situation des détenus issus des États participants de l'OSCE dans le centre de détention. En juillet, elle a présenté son rapport dans lequel elle appelait le Gouvernement américain à mettre en œuvre un calendrier pour la fermeture de l'installation. Elle a également fait un certain nombre d'autres recommandations, axées en particulier sur un accroissement de la transparence concernant la lutte contre le terrorisme et le processus de détention.

Questions de parité des sexes. Au cours de sa session d'hiver, et en relation avec la 50^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York, l'Assemblée a organisé un débat public spécial le 27 février sur le thème *les femmes dans les politiques sécuritaires – les femmes font-elles une différence ?* Tone Tingsgaard, Vice-Présidente de l'Assemblée et Représentante spéciale pour la parité des sexes, a donné un aperçu des activités de l'Assemblée visant à promouvoir la condition de la femme au sein de l'OSCE et a déploré le manque de progrès à cet égard. Elle a également donné un aperçu de son expérience en tant que Vice-Présidente de la Commission de la défense du parlement suédois. Les participants ont noté le paradoxe constitué par le fait que, si les guerres d'aujourd'hui impliquent plus de femmes que jamais, celles-ci sont sous-représentées dans les négociations de paix. Il a été souligné que la sécurité pour les femmes impliquait bien plus que des aspects militaires. Des facteurs économiques, sociaux et culturels tels que la sécurité de l'emploi sont également très importants. Le débat a mis en relief la capacité particulière des femmes à trouver des bases communes avec les femmes d'autres factions et groupes, et à travailler de concert pour la paix sur la base de cette compréhension mutuelle.

La Représentante spéciale pour la parité des sexes a présenté son rapport sur *l'équilibre entre les sexes* à l'Assemblée au cours de la session annuelle à Bruxelles. Elle a fait remarquer que si les femmes représentaient la moitié du personnel des institutions de l'OSCE, elles n'occupaient généralement aucun poste de haut rang. La mise en œuvre du *Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes* a donné une forte impulsion au processus d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes mais, a-t-elle dit, cette question n'avait pas encore été traitée efficacement.

« On n'a pas encore pris de mesures pour briser le 'plafond de verre' qui empêche les femmes d'accéder à des postes élevés, avec le risque de voir ce 'plafond de verre' se transformer en 'plafond de béton'. »

Tone Tingsgaard, Représentante spéciale pour la parité des sexes

Observation des élections

L'Assemblée a continué à jouer un rôle de premier plan dans l'observation des élections dans l'espace de l'OSCE. Les observateurs parlementaires ont mis à profit leurs connaissances uniques des processus électoraux pour évaluer le déroulement d'élections en relation avec les engagements des États participants de l'OSCE. En tant que politiciens qui ont eux-mêmes pris part à des élections, les parlementaires ont une connaissance particulière des campagnes politiques et des processus électoraux ; ils apportent ainsi une crédibilité supplémentaire aux missions d'observation de l'OSCE. Lors de l'observation d'élections, l'Assemblée travaille en étroite coopération avec le BIDDH et les autres assemblées parlementaires de la région.

L'Assemblée a déployé plus de 350 observateurs pour observer les élections en Biélorussie¹, en Ukraine, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine, en Lettonie et au Tadjikistan. Conformément à une pratique traditionnelle, le Président en exercice a nommé des membres de haut rang de l'Assemblée en tant que coordonnateurs spéciaux pour diriger une mission d'observation de courte durée et fournir un encadrement politique. Le Président en exercice, Karel de Gucht, a nommé les Coordonnateurs spéciaux suivants pour exposer les conclusions des missions d'observation lors de conférences de presse, tenues le lendemain des élections :

- le Président Alcee L. Hastings (États-Unis d'Amérique) pour les élections présidentielles en Biélorussie et les élections législatives en Ukraine ;
- le Vice-Président Nevzat Yalcintas (Turquie) pour le référendum sur le statut de l'État en République du Monténégro, Serbie-Monténégro ;
- le Vice-Président João Soares (Portugal) pour les élections législatives au Monténégro ;
- David Heath (Royaume-Uni) pour les élections générales en Bosnie-Herzégovine ;
- Kimmo Kiljunen (Finlande) pour les élections présidentielles au Tadjikistan.

Activités parlementaires sur le terrain

L'Assemblée parlementaire a établi des commissions ad hoc et des groupes de travail et nommé des Représentants spéciaux en les chargeant notamment des questions spécifiques suivantes :

Abkhazie (Géorgie). La Commission *ad hoc* sur l'Abkhazie (Géorgie) s'emploie depuis plusieurs années à nouer des contacts directs avec les représentants de l'Abkhazie. Du 11 au 13 avril, la Commission, avec à sa tête la Vice-Présidente Tone Tingsgaard, a visité la Géorgie et a tenu des réunions avec des représentants à Tbilissi, et a rencontré pour la première fois les dirigeants abkhazes à Soukhoumi. Les membres de la Commission *ad hoc* ont écouté le point de vue et les idées des membres du Parlement abkhaze *de facto*. Au cours de la visite, les membres de la Commission ont souligné que leur mandat n'était pas de négocier une solution mais de promouvoir le dialogue parlementaire afin de faciliter la réconciliation et le règlement du conflit. Les activités de la Commission appuient le processus en cours de règlement du conflit mené par l'ONU, et maintiennent un contact étroit avec la Mission en Géorgie. La Commission *ad hoc* progresse grâce à des plans visant à accroître le dialogue, notamment par d'autres visites dans la région.

¹ Dix-neuf observateurs de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se sont vu refuser l'entrée en Biélorussie et n'ont donc pu participer à la Mission d'observation.

Biélorussie. Le Groupe de travail sur la Biélorussie, dirigé par Uta Zapf (Allemagne), a continué d'œuvrer en faveur d'un dialogue ouvert avec le Parlement et le Gouvernement biélorusses, ainsi qu'avec des représentants de l'opposition et d'autres parties intéressées. Le Groupe a organisé plusieurs réunions tant à Minsk qu'en dehors de la Biélorussie avec des parlementaires biélorusses et des représentants de l'opposition, en coopération étroite avec le Bureau de l'OSCE à Minsk. Les membres se sont rendus à Minsk fin janvier et en février pour débattre de la situation politique à l'approche des élections présidentielles du 19 mars. Le Groupe a instamment demandé aux autorités électorales de prendre toutes les mesures possibles pour garantir une campagne juste, notamment l'égalité d'accès aux médias pour tous les candidats et un accès adéquat au déroulement des élections pour tous les observateurs.

En marge de la *session annuelle*, le Groupe de travail a organisé une table ronde avec la délégation biélorusse auprès de l'Assemblée, des parlementaires de l'OSCE et des représentants de l'opposition biélorusse. En coopération avec la délégation biélorusse auprès de l'Assemblée, le Groupe organise également une série de séminaires conjoints auxquels participeront les représentants d'un large éventail de forces politiques biélorusses.

Conflit du Haut-Karabakh. Lors de réunions qui se sont tenues dans le Caucase du Sud et à l'étranger, le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire sur le conflit du Haut-Karabakh, Goran Lennmarker, a encouragé la réconciliation et le relèvement dans la région par le biais du dialogue parlementaire. Le Représentant spécial coopère étroitement avec les coprésidents du Groupe de Minsk et le Représentant personnel du Président en exercice, qui s'emploient à faciliter un règlement pacifique du conflit.

Goran Lennmarker a rencontré les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, ainsi que des parlementaires des deux pays. En sa qualité à la fois de Représentant spécial et, depuis juillet, de Président de l'Assemblée, il a insisté sur le fait qu'il y avait une occasion inégalée de résoudre le conflit du Haut-Karabakh. La situation politique est favorable à une solution opportune du conflit, et Goran Lennmarker a appelé toutes les parties à saisir cette occasion de parvenir à une paix mutuellement bénéfique.

Moldavie. Avant la *session annuelle* tenue en juillet et en coordination étroite avec la Mission en Moldavie, le chef de l'équipe parlementaire sur la Moldavie, Kimmo Kiljunen, s'est rendu en Moldavie pour participer à la promotion d'un dialogue constructif sur un règlement de la question transnistrienne grâce à une meilleure coopération parlementaire. L'Assemblée a par la suite adopté une résolution dans laquelle elle réaffirmait que tout règlement du conflit devait être acceptable pour toute la population de Moldavie, et notait l'importance de la démocratisation de la Transnistrie à cette fin. La résolution encourage également le dialogue entre les législateurs des deux rives du Nistru/Dniestr.

Europe du Sud-Est. Le parlementaire slovène Roberto Battelli a été nommé Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est en vue de faciliter le dialogue parlementaire dans la région et de servir de point de contact pour la participation de l'Assemblée à la Troïka parlementaire du *Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est*. En 2007, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE présidera la Troïka, dont font également partie l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Le Représentant spécial a représenté l'Assemblée lors de plusieurs manifestations du *Pacte de stabilité*, notamment des conférences consacrées principalement à la réforme judiciaire et à la surveillance parlementaire du secteur de la sécurité.

Le Représentant spécial a également joué un rôle de premier plan dans l'observation du référendum et des élections législatives au Monténégro, ainsi que des élections en Bosnie-Herzégovine. En décembre, le Président de l'Assemblée et le Représentant spécial se sont rendus pour une semaine en Serbie, Kosovo compris, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie, voyageant par la route de Belgrade à Mitrovica, Pristina, Gracanica, Skopje, Tetovo, Ohrid et finalement Tirana. Les visites dans ces pays ont comporté un certain nombre de discussions de haut niveau ainsi que des réunions d'information détaillées sur les travaux des opérations de terrains de l'OSCE.

www.oscepa.org

Élection d'un nouveau dirigeant

Lors de la clôture de la 15^{ème} *session annuelle* à Bruxelles, l'Assemblée a élu Goran Lenmarker (Suède) à sa tête. À l'issue de son élection, Goran Lenmarker a indiqué qu'il voulait revivifier le dialogue à l'OSCE et promouvoir une ouverture des débats concernant les questions relatives à l'OSCE allant au-delà de ses propres institutions. Goran Lenmarker, qui est membre du parlement suédois depuis 1991 et a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Assemblée parlementaire, a souligné qu'il donnerait la priorité au règlement des conflits. Son emploi du temps est chargé depuis son élection en tant que Président. Outre qu'il a présidé toutes les réunions de l'Assemblée, il a effectué des visites officielles dans un certain nombre d'États participants et représenté l'Assemblée à l'occasion de réunions d'autres institutions de l'OSCE. Le Président Lenmarker a également nommé cinq représentants spéciaux pour travailler sur des questions ayant un intérêt particulier.

Au mois de juillet, l'Assemblée a également élu quatre nouveaux Vice-Présidents venus d'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Portugal et de Suède.

« Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'appui aux efforts déployés par l'OSCE pour régler des conflits. Ces conflits ne sont pas « gelés » : les gens souffrent et continueront à souffrir si l'on ne trouve pas de solutions. Le dialogue parlementaire peut compléter les négociations officielles et jeter les fondements d'une paix durable reposant sur la démocratie. »

Goran Lenmarker, Président de l'Assemblée parlementaire